

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTE

La distribution solennelle des prix aux élèves des écoles primaires dirigées par les Dames de Saint-Maur, a eu lieu mardi à 3 heures de l'après-midi dans la cour de l'établissement des Frères où la cérémonie, comme celle de la veille, a été honorée de la présidence de S. Exc. M. le Gouverneur Général entouré des principales notabilités monégasques.

De nombreuses familles assistaient à cette charmante fête, et les chaleureux applaudissements qui ont souligné l'entrée des autorités et les bienveillantes paroles par lesquelles Son Excellence a ouvert la séance, se sont renouvelées pour saluer les succès des jeunes lauréates dont voici les noms les plus fréquemment appelés :

ÉCOLE DE LA CONDAMINE

Louise Orenco, Jeanne Verrando, Clotilde Giraud, Paulette Chiaverini

ÉCOLE DE MONTE CARLO

Charlotte Marchisio, Suzanne Zandonelli, Adélaïde Ceresa, Pauline Solamito, Laurentine Médecin, Léontine Ribaud.

ÉCOLE DE MONACO

Deuxième classe. — Catherine Tornavacca, Anna Sciorelli, Adèle Nizza, Albertine Fissore, Blanche Gastaud.

Classe supérieure. — Marguerite Crovetto, Marguerite Rostagni, Louise Frolla, Adèle Delmas, Jeanne Beltramo.

Deuxième division. — Julie Sciorelli, Rosalie Michel.

Cours supérieur. — Modeste Olivier, Valentine Principale.

Certificats d'études

Françoise Novella, Madeleine Servetti, Gilberte Rolland, Claudine Persenda, Charlotte Aymar.

Prix d'Honneur de Leurs Altesses Sérénissimes

Modeste Olivier, Marguerite Crovetto, Charlotte Marchisio, Catherine Tornavacca.

Livrets de la Caisse d'épargne

Eugénie Beraldi, Thérèse Scotto, Eugénie Cesarini, Victorine Giordan.

Prix du Comité de l'Instruction publique

Modeste Olivier.

Nous avons dans notre dernier numéro publié la liste des élèves des écoles de Monaco-Ville et de la Condamine qui ont été le plus souvent nommés à la distribution des prix des Frères. Nous complétons aujourd'hui cette liste par la publication des noms suivants des élèves de l'école de Monte Carlo :

Cours de 2^e année, Classe d'honneur. — Rigotti Albert, Cerutti Joseph, Meister Jules, Jioffredy Pierre, Torti Joseph, Graniou Louis, Bocca Louis.

Cours de 1^{re} année. — Trucchi Louis, Moutier Edmond, Riberi Laurent, Graniou Paul, Faletti Arthur.

Première Classe : Mungi Michel, Garoscio Louis, Laurenti Etienne, Raimondo André, Asso Albert, Calori Charles.

Deuxième Classe : Blancardi Paul, Moutier Pierre, Massimino Antoine, Mercier Vincent, Véran Robert, Rocca Pierre

Troisième Classe : Gafner Jean, Moranzoni Joseph, Mestaglio Charles, Mayan René, Dalbéra Victor, Pasquier Ernest.

Quatrième Classe : Gastaud Charles, Brousse Charles, Rossi Joseph, Sangeorge Jean, Bollo Félix, Piatti Joseph.

Cinquième Classe : Bonafède Victor, Borghini Henri, Riberi Jean, Robaut Antoine, Drago Romain, Paschier Charles, Pagliano Théophile.

Sixième Classe : Donetta Hyacinthe, Marocco Marius, Piatti Louis, Astrego Antoine, Meister Henri, Palmari Jean-Baptiste.

Septième Classe : Littordi Joseph, Gerthoux Pierre, Arcangioli Oscar, Gastaud Désiré, Cassini Gustave.

Prix d'Honneur : Le prix d'honneur offert par l'association amicale, des anciens élèves a été décerné à M. Jioffredy Pierre, qui a obtenu le plus d'accessits et dont la conduite et le travail ont le mieux répondu à l'intention des donateurs.

Prix d'Honneur de LL. AA. SS.

Classe d'Honneur : Rigotti Albert, Cerrutti Joseph, ex-æquo.

Première Classe : Acatino François.

Deuxième Classe : Massimino Antoine.

Troisième Classe : Gafner Jean.

Quatrième Classe : Gastaud Charles.

Cinquième Classe : Bonafède Victor.

Sixième Classe : Donetta Hyacinthe.

Septième Classe : Littardi Joseph.

Livrets de la Caisse d'Épargne de LL. AA. SS.

Aurégia François, Allavena Bernard.

Mentions Honorables de Gymnastique

Classe d'Honneur : 1^{re} section. — Otto Jules, Riberi Laurent, Rigotti Albert.

2^e section. — Raybaud Paul, Bima Bernard, Gavi Napoléon.

Première Classe : 1^{re} section. — Chiabaud François, Masotti Attilus, Martin Louis.

2^e section. — Cresta Théodore, Acatino François, Laurenti Pierre.

Certificats d'Études Primaires

Jioffredy Pierre, Meister Jules, Rigotti Albert, Cerrutti Joseph, Graniou Louis, Torti Joseph.

Les frais quinquonnes de la promenade Sainte-Barbe étaient de nouveau en fête dimanche soir, et l'éclat des lustres au gaz illuminait brillamment le gracieux pavoisement de la salle du bal champêtre. C'était la première soirée des fêtes traditionnelles de la Saint-Roman, et le Comité présidé par M. Abel a droit à toutes les félicitations pour le bon ordre et l'entrain qui ont marqué ces réjouissances populaires si impatientement attendues chaque été par la jeunesse monégasque. S. Exc. M. le Gouverneur Général et M^{me} Olivier Ritt ont daigné assister à l'ouverture du bal et leur arrivée, à 9 heures précises, dans la loge d'honneur, a été saluée par l'*Hymne Monégasque* longuement applaudi. Les principales autorités et notabilités de la Principauté étaient également présentes et ont été unanimes à admirer le coup d'œil charmant de la fête qui s'est prolongée fort avant dans la nuit.

LE CONGRÈS MARITIME INTERNATIONAL de Copenhague

Nos lecteurs se souviennent de l'intérêt que présentaient les délibérations du premier Congrès de l'Association internationale de la Marine, qui s'est tenu à Monaco en 1901. Le deuxième Congrès, qui vient de siéger à Copenhague, du 8 au 14 juillet, n'a pas été moins important.

Les résolutions adoptées par ce Congrès offrent ce caractère remarquable que, presque toutes, elles reconnaissent et proclament la nécessité urgente d'ententes internationales en vue d'uniformiser des lois et règlements dont la diversité actuelle cause le plus grand désordre, sinon même de graves dangers. En voici une nomenclature rapide.

Trois vœux se rapportent à la question des pêcheries. L'un demande la restriction internationale des ravages causés par les chaluts et les filets destructeurs, la surveillance internationale de ces pêches et la multiplication des établissements de pisciculture. Un autre demande la neutralisation des pêcheurs en temps de guerre. Le troisième fait ressortir la nécessité d'une « réglementation uniforme internationale et universelle » des feux des navires de pêche ainsi que des feux et signaux des passes et mers intérieures.

Cette dernière question, celle de la sécurité de la navigation, a donné lieu à trois autres vœux, portant sur l'adoption d'un « système général pour l'emploi des feux et signaux de brume dans les mers intérieures »; sur l'adoption d'un système commun de commandement pour la barre; enfin sur la nécessité de remanier les règlements internationaux pour rendre plus puissants les feux des navires.

Nous devons ici nous borner à énumérer encore les vœux suivants :

Réunion d'une conférence sanitaire internationale pour discuter les mesures prophylactiques contre la peste (mesures plus efficaces et moins gênantes que les quarantaines);

Comme conséquence du vœu précédent, extension internationale des mesures prises au Danemark pour la destruction des rats;

« En attendant qu'une législation universelle soit promulguée à ce sujet », accord entre les compagnies de navigation et les armateurs concernant les questions d'assistance et de sauvetage sur mer;

Amélioration des règles du « *Merchant Shipping act* » relative à la responsabilité des armateurs en cas de collision;

Conférence internationale pour régler uniformément les clauses et conditions des connaissements;

Etude internationale d'un système uniforme et équitable de jaugeage des navires, en vue d'une future entente internationale;

Entente entre les Yacht-Clubs des divers pays en vue d'uniformiser les règlements des régates; Etablissement, sur toutes les côtes, d'un sys-

tème uniforme de postes de télégraphie sans fil à l'usage de la marine marchande;

Adoption de règles internationales uniformes à l'égard du droit de souveraineté sur la mer territoriale;

Publication, par les gouvernements et les collectivités qui disposent de bassins d'essai, des résultats des recherches expérimentales sur la résistance et la propulsion des carènes (« considérant que le caractère des études modernes consiste à rendre publics chaque fait, chaque déduction qui peuvent concourir, même à un léger degré, à l'avancement de la science »).

Mais les deux vœux suivants, que nous reproduisons intégralement, sont assurément les plus importants du Congrès, en ce qu'ils accentuent le plus nettement la nécessité actuelle de créer, pour des objets déterminés, des Unions internationales, analogues par exemple à l'Union postale universelle, et d'en assurer le fonctionnement par la création d'organes internationaux permanents.

1^o Vœu présenté par M. Bénard, président de la Société d'Océanographie du Golfe de Gascogne :

L'Association internationale de la Marine émet le vœu que les Etats de l'Europe et de l'Amérique constituent une Commission internationale permanente océanographique et météorologique, dans le but de fournir à la navigation, à la pêche et à l'agriculture des renseignements précis sur les éléments qui les intéressent et les prévisions du temps à court terme.

Cette Commission permanente, qui recevra des Etats les fonds nécessaires, devra réunir tous les efforts isolés des Observatoires, des Stations et des Sociétés savantes, et organiser les méthodes de recherches et les services d'avertissement.

2^o Vœu présenté par MM. Fromageot et Charles-Roux, président de l'Association internationale de la Marine :

1^o Qu'une entente soit formée entre les puissances maritimes en vue de la communication de leurs documents officiels concernant le commerce de mer;

2^o Qu'à cet effet, il soit créé un *Bureau maritime international*, chargé de recevoir, centraliser, coordonner et publier les lois, ordonnances, décrets, arrêtés, règlements et avis relatifs au commerce maritime, à la police de la navigation, à la police des ports et des rades, et aux charges incombant à la marine marchande;

3^o Que, dès à présent, la Commission permanente internationale de l'Association internationale de la Marine soit chargée d'élaborer un projet de Convention internationale portant création du Bureau sus énoncé, et un projet de règlement dudit Bureau,

4^o Que les représentants de l'Association internationale de la Marine fassent leurs efforts pour faire accepter ces projets par les Puissances intéressées, et obtenir la réunion d'une Conférence diplomatique chargée d'en consacrer les stipulations.

Ajoutons, pour terminer, que le Congrès, en souvenir de l'hospitalité qu'il a reçue l'an dernier dans notre pays, a tenu à ce qu'un de ses premiers actes fût d'adresser un télégramme respectueux à S. A. S. le Prince de Monaco, Protecteur de l'Association internationale de la Marine.

Le prochain Congrès se tiendra à Lisbonne, sur l'invitation de S. M. le Roi de Portugal.

Lettre de Paris

Paris, 4 août 1902.

Les distributions des prix sont terminés dans les lycées comme au Conservatoire. Les vacances commencent, les vacances sont commencées! Potaches, parlementaires, employés, magistrats bouclent leurs malles et se dirigent vers la gare d'où ils gagneront la mer, la campagne ou la montagne.

A propos de déplacement, parlons un peu des assurances contre les accidents de voyage, une nouveauté pour nous autres français qui avons la prétention d'être le peuple le plus civilisé de la terre ou, comme on dit, le plus avancé alors que notre vanité nous empêche de voir que, dans beaucoup de directions, nous sommes de simples retardataires. Notre esprit routinier non seulement recule devant certaines initiatives, mais est, même, incapable d'en comprendre l'utilité. Exemple : cette forme d'assurance si simple, si modeste, si avantageuse, qui consiste, moyen-

nant deux sous, à se prémunir contre les risques des voyages en chemins de fer. En Angleterre et en Allemagne, cette assurance est de pratique courante, les voyageurs de troisième classe en usent avec autant d'empressement que les hôtes des voitures de luxe. En France, plusieurs compagnies d'assurances ont tenté de mettre à la disposition du public cette précieuse garantie, mais le public n'a jamais daigné accueillir leurs offres.

On annonce, pourtant, que cette belle indifférence commence à être ébranlée. Il y a eu, depuis un an, pas mal de déraillements et de télescopages; il y a eu, cet hiver, l'assassinat d'une jeune fille à Eze et, ces jours derniers, l'assassinat d'un médecin sur la ligne d'Argenteuil. Tout cela donne à réfléchir. Dix centimes sont un sacrifice insignifiant, et, puisqu'ils procurent une assurance incontestable, pourquoi ne pas se ménager une sauvegarde qui, s'il arrive une catastrophe, nous attribuera, à nous ou à nos héritiers, un dédommagement?

Une expérience vient d'être entreprise sur le réseau de l'Etat. Depuis quelques semaines, on met en vente, sur ce réseau, des tickets de 10 centimètres qui garantissent, en cas de mort ou de blessure très grave, 10,000 francs à payer aux ayants droit ou à la victime, si elle survit; en cas de blessure sans grande gravité, 5,000 francs; enfin, pour incapacité de travail, 5 francs par jour. L'assurance s'applique à tous accidents quelconques pouvant déterminer des blessures ou la mort.

Il paraît que cette combinaison obtient du succès. La vente des tickets marche à merveille. Voilà un usage qui va se généraliser. On délivre les tickets sans formalités compliquées, ainsi qu'il convient puisqu'on a affaire à une clientèle qui n'a que quelques minutes pour monter dans le train. C'est habilement organisé et rapide.

..

A défaut de théâtre et de manifestations artistiques pour cause de chaleur caniculaire, les critiques et les amateurs de beaux spectacles vont avoir la ressource de se transporter à Béziers et à Orange où vont avoir lieu de sensationnelles représentations.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient de donner, au Théâtre antique d'Orange, une marque particulière de sa bienveillance. Sur le crédit ouvert par les Chambres au budget des beaux-arts, pour œuvres de décentralisation artistique, M. Chaumié prélève une somme de 10,000 francs pour aider à l'organisation des représentations des 9 et 10 août prochains.

Dès à présent, une allocation de 5,000 francs est mise à la disposition de M. P. Marieton, agissant au nom de la Société des amis du Théâtre antique d'Orange, et chargé de la direction artistique de ses magnifiques spectacles d'art. Le reste sera ultérieurement attribué à la Société, s'il y a lieu de parer à l'excédent de dépenses que pourrait entraîner l'exécution d'un programme aussi somptueux.

M. Chaumié a exprimé à M. Marieton son regret de ne pouvoir, pour des raisons de famille, assister personnellement à ces fêtes. Mais il a bien voulu charger un de ses collaborateurs, M. d'Estournelles de Constant, chef du bureau des théâtres à la direction des beaux-arts, de le représenter à Orange. M. d'Estournelles, frère du député-diplomate, est revenu récemment d'Italie où il a brillamment représenté le gouvernement aux grandes fêtes artistiques de Turin.

L. S.

LETTRES ET ARTS

Académie des sciences morales et politiques.

— M. Georges Picot a donné lecture de la première partie d'une notice écrite par M. Naville, membre associé étranger de la Compagnie, sur « l'idéalisme ».

M. Glasson a communiqué un rapport dans lequel il expose les grandes lignes d'un mémoire de M. Gustave Saulnier de la Pinelais, ancien avocat général près la Cour d'appel de Rennes, sur les fonctions et attributions des membres du Parlement de Bretagne. Ce travail est intitulé : « Les gens du roi au Parlement de Bretagne. »

— M. Paul Leroy-Beaulieu a offert à l'Académie un exemplaire de son nouveau travail sur « la colonisation chez les peuples modernes », travail qui constitue à la fois un exposé historique de toute la colonisation chez les peuples modernes depuis le quinzième siècle, et un ensemble de règles et de préceptes sur l'art de coloniser appliqué à l'époque présente et aux colonies les plus nouvelles de toutes les puissances.

Académie des beaux-arts. — M. Ferdinand Humbert, membre élu de la Compagnie en remplacement de M. Benjamin Constant a assisté à la dernière séance.

Lecture y a été donnée d'une lettre par laquelle le préfet de la Seine prie l'Académie de désigner cinq de ses membres pour faire partie du jury du concours des enseignes artistiques.

Au Conservatoire. — M. Chaumié, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a présidé, samedi après-midi, la distribution des prix aux élèves du Conservatoire de Paris. Il avait à ses côtés MM. Henry Roujon, directeur des beaux-arts, Jules Claretie, le directeur et les professeurs du Conservatoire.

Cette cérémonie, qui attire chaque année un public nombreux et élégant, a été, selon la coutume, fort brillante.

M. Chaumié a rappelé, dans le discours traditionnel, les hommages rendus récemment à Victor Hugo et à Alexandre Dumas, et a salué « la prospérité toujours croissante » du Conservatoire :

« Ce titre de lauréat du Conservatoire, pour la conquête duquel vous dépensez tant d'efforts, de travail et de patiente énergie, vous avez raison d'en être fiers, car il dit votre mérite et, rappelant le souvenir de tous les maîtres éminents qui vous ont distribué l'enseignement, il jette sur votre jeune talent comme un reflet de l'illustration des artistes d'élite aux leçons desquels vous vous êtes formés

« Les qualités que d'heureux dons naturels avaient mises en vous, ce sont ces maîtres qui les ont développées et en ont en quelque sorte amené l'éclosion et préparé l'épanouissement. C'est à eux que vous devez reporter votre gratitude joyeuse ».

Le ministre adresse un souvenir aux artistes disparus cette année : Maubant, qui, après avoir été l'interprète si remarquable de Corneille et d'Hugo, a su former d'excellents élèves : M. Rose, M^{lle} Mennié. Il remercie M. Diémer du don magnifique qu'il vient de faire : la fondation d'un prix de 4,000 francs à décerner tous les trois ans, à la suite d'un concours, entre les lauréats de piano.

« Un autre élève du Conservatoire, Laurent Grillet, qui n'avait pour vivre que ses modestes appointements de chef d'orchestre dans un cirque parisien, avait la passion des instruments anciens. Il a fait des prodiges d'économie, d'habileté dans ses recherches, de sûreté de goût dans ses choix. Il avait ainsi rassemblé une importante et belle collection. C'est dans le musée du Conservatoire, musée beaucoup trop ignoré, qui renferme cependant de vraies et inappréciables richesses, qu'il a voulu que la majeure part des instruments anciens, qu'il avait eu à la fois tant de peine et de plaisir à réunir, fût après sa mort déposée. Ces délicatesses n'étonnent pas de la part d'un artiste. Il semble qu'elles sont comme une manifestation naturelle et attendue de son âme.

C'est qu'en effet il ne suffit pas, pour être un artiste, de montrer dans la connaissance de la technique de l'art une supériorité froide. Il faut sentir, s'émouvoir, vibrer, s'enthousiasmer, être bon. Et c'est pour cela que tout appel fait à la générosité, à la pitié, au dévouement des artistes est toujours sûr d'être entendu ».

En terminant, M. Chaumié a remercié, au nom du ministre des colonies, les élèves du Conservatoire qui ont gracieusement apporté leur offrande à la souscription pour les Martiniquais. M. Chaumié remet ensuite, au milieu de vifs applaudissements, la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Fernand Bourgeat, chef du secrétariat du Conservatoire.

Sont ensuite nommés : officiers de l'instruction publique : MM. Paul Taffanel, professeur de flûte; Viseur, professeur de contrebasse; Xavier Leroux, professeur d'harmonie; officier d'académie : M. Poncet, répétiteur.

M. Garde, prix de tragédie, a ensuite proclamé les lauréats. Parmi les prix spéciaux en espèces, les principaux sont attribués à M. Billot et à M^{lle} Demougeot, 1^{er} prix de chant (prix Guérineau); à M^{lle} Clément, 1^{er} prix de violoncelle (prix Georges Hainl).

Prix Papelin, à M^{lles} Lemann, Neymark, et Mallet, 1^{ers} prix de piano.

Prix Dannin : M^{lle} de Prelly, 1^{er} prix d'harmonie.

Prix Ganin et Monnot : M^{lle} Stubenrauch, 1^{er} prix de violon, etc.

La cérémonie s'est terminée par le concert habituel, auquel ont participé les jeunes artistes les plus remarquables aux derniers concours.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La navigation électrique. — Les essais effectués jusqu'à présent sur l'emploi des moteurs électriques

pour la propulsion des bateaux n'avaient porté que sur des canots de faibles dimensions, insuffisants pour permettre de tirer une conclusion quelconque des résultats obtenus.

Un professeur allemand, M. Flamm, vient d'expérimenter à Brème un bateau de 16 mètres de long sur 2 m. 50 de large et 0 m. 80 de creux, mû par un moteur électrique à accumulateurs de 60 chevaux.

On a pu marcher à la vitesse maxima de 10 nœuds, et, à cette vitesse, le rayon d'action fourni par les accumulateurs a été trouvé seulement de 30 milles marins. Mais, à la vitesse de 5 nœuds, on peut dépasser 200 milles sans recharger les accumulateurs. Enfin, ceux-ci augmentent considérablement le poids du moteur, qui dépasse 11,000 kilos, soit 185 kilos par cheval. Ces quelques chiffres indiquent qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la navigation électrique.

L'ancienneté et la fréquence de l'appendicite.

— D'après une communication de M. Lannelongue sur « l'appendicite et ses causes », l'appendicite ne serait pas une maladie nouvelle. L'Égypte des Pharaons paraît en offrir des exemples (1^{re} dynastie, il y a cinq mille ans). On l'a longtemps confondue avec la péritonite, la typhlite, les flegmons iliaques, les maladies du foie, des reins, des ovaires, etc.

A l'hôpital Trousseau, de 1885 à 1899, on notait 470 cas de péritonites. De 1895 à 1899, dans le même hôpital, alors que l'appendicite est connue, on en a 443 cas, chiffre à peu près égal. L'appendicite n'est donc pas plus fréquente que jadis où elle constituait une bonne part des péritonites aiguës, de cause inconnue.

L'appendicite est une maladie microbienne. Pas de microbes, pas d'appendicite. Elle a deux phases : une localisée à la paroi, inaperçue souvent, prise pour une indigestion, un embarras gastrique, une diarrhée ; une seconde, où la maladie gagne le péritoine et se complique de péritonite localisée, avec ou sans abcès, curable par une opération, ou de péritonite généralisée, mortelle d'habitude.

Les causes de production de l'appendicite sont nombreuses. Ce sont toutes celles qui altèrent l'appendice en l'éraillant ou en le congestionnant, l'irritant, en modifiant les sécrétions ; en un mot toutes celles qui permettent l'introduction de microbes dans les lymphatiques ou dans les parois de cet organe. L'influence des vers de l'intestin a été invoquée par Metchnikoff. « Ces vers, dit M. Lannelongue, ont été recherchés par mon préparateur M. Quilliod, et il les a rencontrés dans 128 cas, soit dans la proportion de 35 p. % ». Les vers surtout peuvent devenir une cause d'appendicite en introduisant dans les parois de cet organe les microbes dont leur corps est couvert.

Tant que les phénomènes de l'appendicite n'ont pas atteint le péritoine, les purgatifs doux peuvent être donnés, s'il y a une indication tirée des voies digestives. L'expérience apprend que ce moyen aggrave singulièrement la maladie dans l'appendicite aiguë compliquée de péritonite même limitée.

La lumière électrique et la vue. — Un ophthalmologiste russe affirme que, contrairement à l'opinion généralement admise, la lumière électrique est moins préjudiciable à la vue que les autres variétés de lumière artificielle.

Il base cette affirmation sur ce fait que les maladies et les altérations de l'œil sont directement proportionnelles à la fréquence de l'occlusion des paupières.

Or, il a constaté que l'occlusion se reproduit avec la lumière d'une bougie 6,8 fois par minute ; avec la lumière du gaz 2,8 fois ; avec la lumière du soleil 2,2 fois et seulement 1,8 fois avec la lumière électrique.

Le Monument Pasteur à Dôle

Dimanche a eu lieu à Dôle la cérémonie d'inauguration du monument Pasteur, sous la présidence de M. Trouillot, ministre du commerce.

Le recteur de l'Académie de Besançon représentait le ministre de l'instruction publique ; M. Thureau-Dangin avait été délégué par l'Académie française, et le docteur Roux par l'Institut Pasteur.

La famille de M. Pasteur était représentée par

M^{me} Pasteur, MM. J.-B. Pasteur et sa femme ; Valéry-Radot, sa femme et ses deux enfants, et le docteur Adrien Loir.

Des discours ont été prononcés par MM. Rufier, architecte, ancien maire de Dôle ; Renaud, maire actuel de Dôle ; Thureau-Dangin, le docteur Roux, Mollard, député de Dôle, et M. Trouillot.

On a particulièrement applaudi le très remarquable discours du docteur Roux. En voici un passage caractéristique :

Tant qu'il y aura des blessés et des malades, leur gratitude ira vers Pasteur.

La doctrine pastorienne pénètre partout pour modifier, de la manière la plus heureuse, nos habitudes et nos mœurs...

Les travaux de Pasteur ont amélioré les conditions de la vie humaine, non seulement en diminuant nos souffrances, mais aussi en augmentant nos ressources. Ils ont renouvelé les industries de la bière et du vin, celle de la laiterie et de la fromagerie, celle de la soie, et voici que la bactériologie s'essaye à perfectionner la plus ancienne de toutes les industries : l'agriculture. Les microbes, qui sont en quantités innombrables dans chaque parcelle du sol, élaborent les matières organiques de façon à les rendre assimilables par les plantes ; ils jouent un grand rôle dans la fertilité de la terre, et on peut dire que, sans eux, elle ne porterait pas de récoltes. Ce sont eux, en effet, qui préparent les nitrates, aliments préférés des végétaux, et qui permettent à certains d'entre eux de puiser directement l'azote dans l'immense réservoir aérien.

La civilisation dans sa marche renversera bien des gloires qu'on avait crues solides, la gloire de Pasteur n'a rien à redouter du temps. J'imagine même que souvent, dans les siècles qui vont suivre, se renouvelleront, en son honneur, des cérémonies pareilles à celle d'aujourd'hui, et que des populations, devenues plus heureuses par le progrès de la science, célébreront encore Pasteur comme un éternel bienfaiteur.

M. Thureau-Dangin a célébré le grand patriote :

Nul cœur n'avait saigné davantage à l'heure de nos grands revers, nul ne s'était senti plus déchiré par la mutilation du sol national. Telles avaient même été sa douleur et sa colère en face des excès de la force victorieuse, qu'il n'avait pu se contenir et avait lancé, jusqu'au delà des frontières, un cri de vengeance. A défaut de vengeance, il voulait chercher, sur le terrain où il était maître, une revanche qui pansât quelque peu les blessures de son patriotisme. « J'ai la tête pleine des plus beaux projets de travaux, écrivait-il à l'un de ses disciples, en mars 1871. La guerre a mis mon cerveau en jachère. Je suis prêt pour de nouvelles productions... Pauvre France, chère patrie, que ne puis-je contribuer à te relever de tes désastres ! »

Ce noble vœu n'a-t-il pas été exaucé et l'illustre savant n'a-t-il pas, comme il le désirait, contribué à nous relever de nos désastres ? Sa gloire, qui a rayonné hors de nos frontières et s'est imposée aux nations les plus réfractaires à admirer ce qui vient de notre pays, n'a-t-elle pas été la consolation de nos tristesses patriotiques ? N'avons-nous pas pu relever la tête avec quelque orgueil, en voyant que la France, naguère humiliée, se retrouvait, en la personne de Pasteur, honorée, bénie, acclamée par tous les peuples de la terre ?

Du discours du ministre du commerce, nous citons la péroraison :

Deux lois contraires semblent aujourd'hui en lutte : une loi de sang et de mort qui imagine chaque jour de nouveaux moyens de combat, et une loi de paix, de travail, de salut, qui ne songe qu'à délivrer l'homme des fléaux qui l'assiègent.

L'une ne cherche que les conquêtes violentes ; l'autre, que le soulagement de l'humanité. Celle-ci met une vie humaine au-dessus de toutes les victoires ; celle-là sacrifierait des centaines de mille d'existences à l'ambition d'un seul. La loi dont nous sommes les instruments cherché même, à travers le carnage, à guérir les maux sanglants de cette loi de guerre. Les pansements inspirés par nos méthodes antiseptiques peuvent préserver des milliers de soldats. Laquelle de ces deux lois l'emportera sur l'autre ?...

C'est l'œuvre de Pasteur qui nous donne la réponse. La loi la plus forte, celle qui nous a montrée triomphante dans l'ordre matériel et qui doit l'emporter de même dans l'organisme social, c'est la loi de vie. La France a rompu à tout jamais avec les régimes qui pouvaient consentir à sacrifier par centaines de mille les vies humaines à l'égoïsme d'un seul, uniquement armée pour la défense de son territoire et de ses droits, elle tend toute l'ardeur

de ses efforts vers l'amélioration de la condition humaine, et le pays de Pasteur se montre digne de sa mémoire et fidèle à ses leçons, quand il affirme sa foi dans le triomphe définitif des idées de paix, de solidarité et de justice.

Enfin, M. Lucien Paté, un poète, a apporté à la mémoire de Pasteur l'hommage de son admiration en des vers excellemment venus et de haute pensée. En voici quelques-uns :

Son peuple était le peuple invisible des graines,
Des germes, des ferments tout chargés de poison,
Tout cet amas subtil, ô terre, que tu traînes ;
Et les virus domptés, dans ses mains souveraines,
Devenaient, à son ordre, agent de guérison !
Sa taille se dressait contre ces noirs génies :
La Peste, les Charbons, les Choléras affreux ;
Son esprit pressentait d'étranges harmonies...
Et les mères chantaient ses victoires bénies
Sur ces fléaux surpris de se combattre entre eux !

Un banquet de 500 couverts a terminé cette fête. Il était présidé par M. Trouillot. Parmi les convives : MM. le général Denvrier, commandant le VII^e corps ; Jean-Baptiste Pasteur, Carlès, sculpteur et auteur du monument de Pasteur ; Chauveau, inspecteur des écoles vétérinaires ; Cère, Mollard et Krauss, députés, etc., etc.

La ville de Dôle, où naquit Pasteur, a eu, pendant toute la journée, un air de fête. Toutes les maisons étaient pavoisées, et chacun avait de la fierté dans l'âme en célébrant un des plus illustres savants et un des plus grands citoyens dont s'honore la France.

VARIÉTÉS

COMMERCE ET INDUSTRIE

L'Industrie des sardines aux Etats-Unis. —

Les conserves de sardines, non seulement dans l'huile, mais aussi dans la moutarde, suivant un procédé qui convient fort aux palais américains, a pris une importance considérable depuis le jour où elle est née à Eastport, dans le Maine, en 1875 : dès 1879, cinq usines étaient en activité, et l'on n'en comptait pas moins de 45 en 1886, dont 32 sur la baie Passamaquoddy ou sur les baies secondaires qui en sont tributaires. En 1898, le Maine possédait 69 établissements traitant les sardines, et le nombre en est maintenant de 75, principalement à Lubec, à Eastport, etc. Il faut dire, du reste, que les deux tiers au moins de ces usines ont été absorbées dans un syndicat qui porte le nom de *Sea Coast Packing*.

Si nous nous en rapportons aux chiffres les plus récents fournis par M. le consul d'Angleterre Stuart, nous voyons que cette industrie produit de 1,100,000 à 1,200,000 boîtes de sardines, représentant une valeur d'au moins 16 à 18 millions de francs, et fait vivre plus de 6,000 personnes qui touchent 4,800,000 francs de salaires.

En parcourant rapidement ces usines, nous verrons que les méthodes qu'on y pratique sont assez différentes de celles que l'on suit en France dans nos fabriques de Bretagne ou d'ailleurs. Dès qu'arrivent les bateaux chargés de sardines, résonne le sifflet de l'établissement, qui appelle les ouvriers et ouvrières au travail : chaque maison a du reste un son de sifflet particulier, pour qu'il n'y ait pas d'erreur possible là où existent plusieurs usines. Le poisson est hissé hors des bateaux dans des grands récipients et immédiatement porté dans la salle d'ouverture, où on le dépose sur d'immenses tables ; ici, le personnel comprend bien quelques vieilles gens, mais il est surtout formé de jeunes garçons et de fillettes, tous armés d'un couteau effilé : d'un coup ils tranchent la tête de la sardine, et d'un autre mouvement rapide enlèvent les entrailles. Tout ce travail est payé aux pièces, et les jeunes travailleurs arrivent souvent à se faire de 9 à 15 francs par jour quand le poisson donne beaucoup. Il faut ensuite que la sardine soit soigneusement lavée, ce qui se fait dans des bassins contenant de l'eau de mer ; puis elle est jetée dans un vaste bassin plein d'une forte saumure, où elle demeure de quinze à trente minutes.

Quand on l'en sort, c'est pour la déposer sur des grils en fer, que l'on porte dans un grand fourneau et que l'on dispose sur les bras en porte-à-faux d'un arbre qui tourne lentement : le fourneau est chauffé à une telle température que, en une seule révolution de l'arbre, les

poissons sont suffisamment cuits. Cela ne demande que cinq minutes.

On peut alors les introduire dans la salle de mise en boîte, où des jeunes femmes les enferment dans la moutarde ou dans l'huile, suivant qu'ils sont de grosse ou de petite taille. Pour faire frémir les gourmets qui peuvent se trouver parmi nos lecteurs, nous dirons que l'huile employée est de l'huile de coton; la moutarde est tout naturellement un mélange de vinaigre et de graines de moutarde écrasées.

Quand le couvercle est mis sur la boîte, on passe celle-ci au soudeur, qui a devant lui un fourneau pour chauffer son fer à souder; ces fourneaux sont reliés à une conduite d'air comprimé qui pulvérise un mince jet de pétrole. Cela forme comme un chalumeau et donne une flamme très chaude. Chaque boîte est déposée sur un disque en cuivre qui tourne sous l'action du pied de l'ouvrier: celui-ci tient d'une main son fer et de l'autre un ruban de soudure, et il soude rapidement tandis que le disque lui présente les quatre côtés de la boîte. Cette boîte va ensuite passer dans un bain d'eau bouillante où elle demeure deux heures. Quand elle en sort, on l'examine soigneusement pour déceler les fuites possibles, et les boîtes qui laissent à désirer sont renvoyées à l'ouvrier même qui a mal fait le travail, chacun mettant sa marque sur les boîtes qu'il a préparées. Nous devons dire que parfois, au sortir du fourneau où elles ont été cuites partiellement, les sardines sont mises sur des grils en fer et vont achever de cuire dans de l'huile de coton (toujours) bouillante. Pour compléter ce que nous avons indiqué à propos des salaires, nous ajouterons que les soudeurs se font couramment de 15 à 18 francs par jour, souvent plus, et les metteuses en boîtes une quinzaine de francs.

La saison de pêche dure du 10 mai au 1^{er} septembre, mais bien des usines n'ouvrent que le 1^{er} juillet ou même le 1^{er} août. Fréquemment le poisson est amené aux usines par des vapeurs, ou du moins ceux-ci vont chercher les bateaux pêcheurs et les ramènent en remorque.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 27 Juillet au 3 Août 1902

MARSEILLE, b.-goël., Marie-Louise, fr., c. Mattei,	houille.
— b.-goël., Thérèse, fr., c. Souchard,	—
NEWCASTLE, vap., Rothbury, angl., c. Uenwitt,	—
ANTIBES, yacht à voil., Gitana, ital., c. Lanza,	sur lest.
MENTON, id. Cyrano, fr., c. Guézou,	—
SAINT-TROPEZ, tart., Marie-Louise, fr., c. Ricci,	bois.
— id. Elisa, fr., c. Albert,	—
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	sable.
— b. Conception, fr., c. Logne,	—

Départs du 27 Juillet au 3 Août

CANNES, b. Louise, fr., c. Garel,	sur lest.
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—
— b. Fortune, fr., c. Gardanne,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
SAINT-TROPEZ, b. Tante, fr., c. Caisson,	—
GÈNES, yacht à voil., Gitana, ital., c. Lanza,	—
NICE, tart., Marie-Louise, fr., c. Ricci,	—
— tart., Elisa, fr., c. Albert,	—

Etude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit, notaire à Monaco.

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le premier août 1902, enregistré, il a été formé entre: **M. Ange Bona** et **M. Sylvestre Ferraris**, tous deux entrepreneurs de travaux, demeurant à Monaco, une Société en nom collectif ayant pour objet l'entreprise de travaux de constructions et de travaux publics ou particuliers généralement quelconques.

Cette Société a été contractée pour trois années consécutives qui ont pris cours le premier octobre 1901 et finiront à pareille époque de l'année 1904.

La raison et la signature sociale sont: **Bona et Ferraris, fils**. Chacun des associés aura le droit de faire usage de la signature sociale mais il n'obligera la société que pour les affaires qui l'intéressent.

Le siège de la Société est fixé à Monaco, quartier des Carmélites, maison Bona.

M. Bona a fait apport à la Société, d'un matériel comprenant: chevaux, charrettes, tombereaux, bigues

et outils divers, le tout évalué à..... 30.000 fr.
M. Ferraris a fait apport à la Société d'une somme en numéraire de..... 10.000 fr.
Total du Capital Social... 40.000 fr.

Une expédition de cet acte de Société a été déposée le 4 août 1902 au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Pour extrait: CARRIÈRE.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le samedi 9 août 1902, à 9 heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers, tels que: lits en noyer, tables, chaises, porte-manteaux, glaces, verrerie, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc.

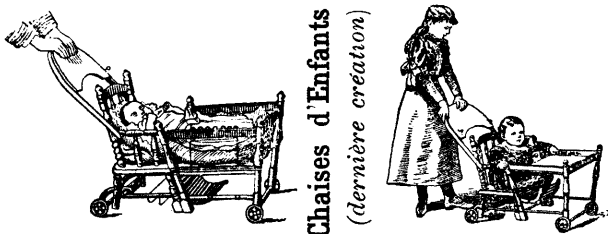
Au comptant, et 5% en sus pour frais d'enchères.
Monaco, le 2 août 1902.

L'Huissier, BLANCHY.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets
RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN
DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs
Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

ASSURANCES

Auguste CARLÈS

DIRECTION: Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES: Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

LA « MUTUAL LIFE »

C^{ie} d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères
fondée à New-York en 1843
sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France: 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés
Garantie: 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saige ou 12 et 14, rue Caroline
MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI
BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIIF MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S^t-Maur

Rue Grimaldi, n^o 25 — Condamine
et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

LE MONITEUR
DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS: 4 francs — UN AN: 14 francs
EDITION 2: contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS: 8 fr. 50 — UN AN: 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Imprimerie de Monaco — 1902